

INTÉRESSEMENT SNCF RESEAU



LA CFDT NÉGOCIE ET SIGNE POUR UN
MEILLEUR MONTANT !

EXPLICATIONS

Après négociation avec la Direction, les deux seules organisations syndicales signataires de l'accord d'intéressement ont obtenu que le plafond de 1000 € possibles soit dépassé. Cette revendication portée par la CFDT a enfin été entendue et prise en compte.

La CFDT a également permis que le critère de taux de participation au questionnaire « c'est à vous », désormais impossible à retenir, soit remplacé par un **critère social et sociétal dans les achats**, qui en s'imposant à la SA Réseau s'impose aux entreprises partenaires ou sous-traitantes. Cela permet d'être plus performants écologiquement mais aussi d'imposer aux entreprises qui travaillent avec nous de considérer leurs salariés.

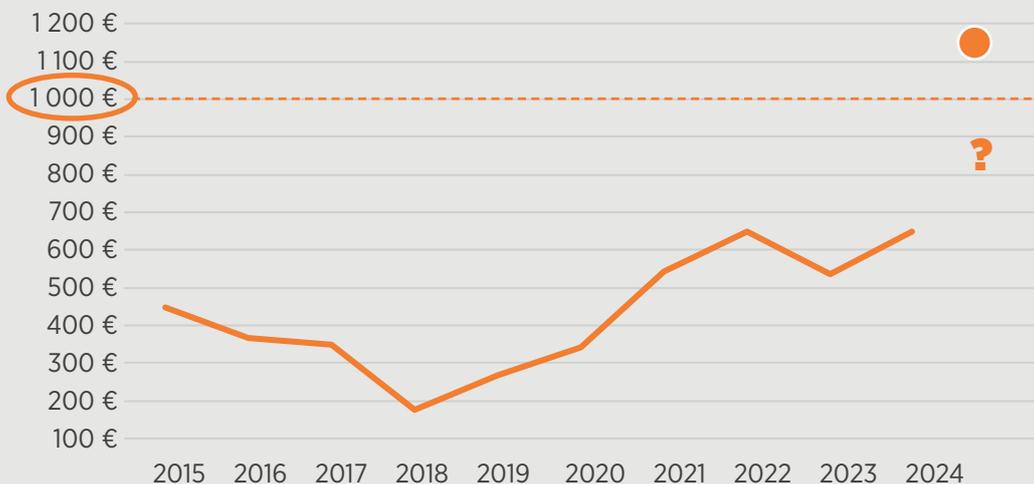
Remarque : L'entreprise a proposé, au début des négociations, un critère basé sur le nombre d'accidents du travail, et la CFDT s'y est fermement opposée. Pour la CFDT, lutter contre les accidents du travail ne peut se faire que par la prévention et l'amélioration des conditions de travail.

La négociation a aussi permis d'augmenter le versement en cas d'atteinte du critère Heure de Reprise Estimée (HRE) de **100 à 130€**.

POUR RAPPEL, LES MONTANTS VERSÉS DEPUIS 2015 :

CHRONIQUE INTÉRESSEMENT SNCF

MAXIMUM POUR 2025



En 2025 l'intéressement, versé en 2026, sera calculé donc selon:

- ➔ **5 critères** qui débloquent un montant proportionnel à la masse salariale moyenne pour un salarié ou un montant fixe.
- ➔ **2 limiteurs** qui sont signes de la bonne santé financière de l'entreprise :



LES CRITÈRES

Taux d'irrégularité cause Réseau
Heure de Reprise Estimée
Achats avec critères environnementaux et sociaux
Taux de tenue des entretiens professionnels
Cash-Flow Libre



LES LIMITEURS

Cash-Flow Libre (C'est à dire l'argent qu'il reste « dans le porte monnaie » de la SA au 31/12)
EBITDA (C'est à dire la capacité financière de la SA au 31/12)

Ces 2 limiteurs qui sont signes de la bonne santé financière de l'entreprise sont lourds de conséquences :

- Si le CFL est inférieur à 0 M€ l'intéressement ne dépassera pas 600 € ! (500€ avant négociations)
- Au-delà il pourra atteindre au moins 700 € (600€ avant négociations) et plus encore si l'EBITDA dépasse les 2 532 M€

Si tous les critères sont atteints et que l'EBITDA est excellent le maximum sera supérieur à 1 130 €, calculé comme suit :

LES CRITÈRES

	Les différents seuils				Exemples	
TICR Taux d'irrégularité cause Réseau	4.6%	4.4%	4.2%	4.0%	3.90%	293 €
HRE Heure de Reprise Estimée	5 minutes				3 minutes	130 €
RSE Achats avec critères environnementaux et sociaux	50%	55%	60%		62%	251 €
EP Taux de tenu des entretiens professionnels	96.38%	97.38%	97.58%		98%	167 €
CFL Cash-Flow Libre	- 25M€	0€	25M€	54.45M€	47.7 M€	293 €
TOTAL :						1 134 €

LES LIMITEURS

	Objectifs	+ 5%
EBITDA Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement	2 411 M€	2 531,55M€

Aussi, si le CFL- Cash Flow Libre- est inférieur à 0 M€, l'intéressement sera limité à **600 €**. Au contraire, s'il est supérieur à 0 M€, l'intéressement se limitera à **700 €**.

Mais si EBITBA supérieur à 5% de l'objectif (10% avant négociations)	La limitation saute
Le plus est limité à 50% du CFL au dessus de 0€	Soit 23.85 M€
Donc au maximum	434 € en plus des 700 €
intéressement égal à 1 134 €	

Pour la CFDT, si la progression du montant a justifié la signature de cet avenant (après consultation de ses structures d'adhérents), **il en faut plus encore pour reconnaître la valeur du travail des agents de la SA Réseau** et leur rôle dans les bons résultats du groupe.

Faire reconnaître l'implication et l'engagement des cheminotes et cheminots est l'une des priorités de la CFDT. Nous continuons donc de revendiquer :

- La négociation d'un accord Groupe sur le partage de la Valeur
- La négociation d'un accord Intéressement Groupe SNCF qui viendrait compléter l'intéressement et rééquilibrer les écarts entre les différentes SA
- Le déclenchement de la clause de revoyure salariale prévue à l'accord signé fin 2024

BESOIN D'INFOS SUR LE MÉCANISME DES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ? CONTACTE-NOUS :

